



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 26920

Texte de la question

Mme Martine Faure attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les modalités de recrutement des candidats au concours des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), suite aux déclarations du président de la République annonçant la « mastérisation » des enseignants. S'ils se félicitent de cette volonté affirmée d'élever le niveau de formation des enseignants et leur rémunération en début de carrière, la plupart des syndicats s'inquiètent du peu de place laissé à l'apprentissage purement professionnel, dans le cadre d'une véritable alternance théorie-pratique, en lien direct avec les établissements scolaires. Ils redoutent également la disparition à terme des IUFM. Par ailleurs, l'ouverture du concours aux seuls titulaires d'un master risque de porter préjudice à la diversité sociologique du milieu enseignant. Les jeunes des milieux populaires (ouvriers, employés, agriculteurs) sont en effet peu représentés à ce niveau d'études et la suppression de l'année rémunérée de stage accentuera encore cette tendance. Elle lui rappelle que la formation des enseignants est une condition essentielle de la réussite des élèves et lui demande s'il compte engager une concertation avec tous les acteurs concernés afin de développer le potentiel des IUFM en préservant la mixité sociale et en maintenant le principe de l'alternance entre des modules de formation théorique et la pratique sur le terrain.

Texte de la réponse

Lors du conseil des ministres du 2 juillet 2008, le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ont présenté une communication relative à la réforme du recrutement et de la formation des enseignants des premier et second degrés. À compter de la session 2010, les enseignants devront justifier de l'obtention d'un diplôme de master pour pouvoir être recrutés à titre définitif à l'issue des nouveaux concours de recrutement. Tout étudiant inscrit en deuxième année de master ou ayant déjà validé celui-ci pourra donc se présenter aux nouveaux concours de recrutement. Pour préparer les étudiants à leur futur métier, les universités proposeront des parcours de master adaptés avant la fin de l'année. En tant que composantes des universités, les IUFM participeront aux parcours de master qui seront mise en place. C'est bien fortes des acquis des IUFM en matière de formation professionnelle des enseignants que les universités pourront construire des parcours de masters pertinents et innovants, qui répondent non seulement aux attentes des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, mais également à celles de l'État qui emploiera les lauréats des concours.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Faure](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26920

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5812

Réponse publiée le : 11 novembre 2008, page 9777